

VILLE DE SAINTE-ADRESSE

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE : ANNEE 2024

REMARQUES IMPORTANTES

- Seules peuvent obtenir une subvention communale les associations déclarées conformes à la loi du 1er juillet 1901.

- Les demandes de subventions doivent être adressées à Monsieur le Maire :

avant le : **31 janvier 2024**, délai de rigueur.

- En cas d'attribution, la commune peut à tout moment vérifier l'emploi de la subvention.

- L'attribution de la subvention communale est assujettie à la présentation de renseignements et pièces justificatives suivants :

IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

Dénomination de l'Association (en entier et en lettres capitales)	Siège Social (adresse et localité)	Date et n° du récépissé de la déclaration (loi du 1/07/1901) et date d'insertion au J.O.	Affilié à
	Adresse mail :	Le : N°: Le :	

Adhérents

Saison 2022/2023				Saison 2023/2024			
Catégorie	Effectifs	Tarif Cotisation	Tarif Licence	Catégorie	Effectifs	Tarif Cotisation	Tarif Licence

Encadrement

Saison 2022/2023			Saison 2023/2024		
	Effectifs	Tarif Licence		Effectifs	Tarif Licence
Salariés			Salariés		
Bénévoles			Bénévoles		

Nom et adresse du Président :

.....

.....

N° de Tél. : adresse mail :

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE ECOULÉE

PROJETS POUR L'ANNÉE EN COURS

AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSION DE FINANCES

**Votre demande ne sera recevable qu'accompagnée
des STATUTS de l'ASSOCIATION, de la COMPOSITION du BUREAU votée lors
de la dernière Assemblée Générale, D'UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE et
d'une ATTESTATION D'ASSURANCE et de l'ATTESTATION signée en page 3.**

ATTESTATION

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant (e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures – celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter- lui permettant d'engager celle-ci.

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- Que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

Fait, le..... à.....

Signature :

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations -Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) N° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européennes aux aides de minimis.